

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Réseau ferré de France

**Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2009 portant  
délégation de signature aux assistantes**

NOR : DEVT0920763S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur régional Rhône-Alpes et Auvergne,  
Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public Réseau ferré de France en vue du renouveau du transport ferroviaire ;  
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;  
Vu le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du président de Réseau ferré de France ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;  
Vu la décision du 2 janvier 2008 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;  
Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs au directeur régional pour Rhône-Alpes et Auvergne ;  
Vu la décision du 8 juin 2009 portant nomination de M. Bruno FLOURENS en qualité de directeur régional pour Rhône-Alpes et Auvergne,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à :

- Mme Stéphanie ASVATOURIAN, assistante de direction ;
- Mme Françoise BUTTIN, assistante de l'antenne de Chambéry ;
- Mme Marie-Dominique CHITTI, assistante de la mission Haut-Bugey ;
- Mlle Noémie GARCIA, assistante du service gestion du réseau et du service études générales et économiques ;
- Mme Pascale GUILLEN, assistante du service des projets d'investissement ;
- Mlle Sabah LADRAA, assistante du pôle CFAL ;
- Mlle Julie FROMENT, assistante du pôle CFAL ;
- Mlle Anissa MANSOURI, assistante du service des projets d'investissement ;
- Mlle Cécilia RUIVACO, assistante du service aménagement et patrimoine ;
- Mme Florence TAITE, assistante du service administratif et financier.

I. – EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DE RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

1. Pour retirer de tous bureaux de poste, messageries, transports, toutes lettres simples ou recommandées et tous mandats-poste et envois de toute nature, chargés ou non, adressés à l'établissement.

## Article 2

Les délégations consenties par la présente décision sont exercées :

- dans la limite des attributions respectives de Mmes Stéphanie ASVATOURIAN, Françoise BUTTIN, Marie-Dominique CHITTI, Mlle Noémie GARCIA, Mme Pascale GUILLEN, Mlles Sabah LADRAA, Julie FROMENT, Anissa MANSOURI, Cécilia RUIVACO, Mme Florence TAITE ;
- dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

*Le directeur régional Rhône-Alpes  
et Auvergne de Réseau ferré de France,*  
B. FLOURENS